



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Quarantième session**

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 6 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

**Recherche et observation systématique**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des informations que les Parties<sup>1</sup> et les programmes et les organismes régionaux et internationaux agissant dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche)<sup>2</sup> avaient communiquées en prévision du dialogue sur la recherche<sup>3</sup> organisé à sa session en cours.

2. Il s'est félicité du dialogue sur la recherche mentionné ci-dessus au paragraphe 1 et a exprimé sa reconnaissance aux Parties qui avaient fait part d'informations et de leurs vues sur les besoins et les priorités de la recherche. Le SBSTA a aussi fait savoir combien il appréciait les contributions apportées au dialogue sur la recherche par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et par les programmes et organismes de recherche.

3. Le SBSTA a invité les Parties et les programmes et organismes de recherche à fournir avant le 25 mars 2015 des informations sur les enseignements retenus et les bonnes pratiques adoptées en vue de renforcer les capacités en matière de connaissances et de recherche, notamment dans les pays en développement, en prenant en considération les renseignements présentés lors de dialogues sur la recherche et d'ateliers antérieurs et les conclusions du cinquième rapport d'évaluation du GIEC<sup>4</sup>. Le SBSTA a chargé le secrétariat de rendre publiques ces informations sur le site Web de la Convention. Celles-ci seraient considérées comme un des thèmes du prochain dialogue sur la recherche, compte tenu également des communications reçues conformément au paragraphe 4 ci-dessus. À sa quarante-deuxième session (juin 2015), le SBSTA déterminera s'il est opportun de consacrer un atelier aux thèmes du dialogue sur la recherche.

---

<sup>1</sup> Les communications présentées au SBSTA par les Parties sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/5901.php>.

<sup>2</sup> Les communications des organisations ayant le statut d'observateur sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7482.php>.

<sup>3</sup> L'ordre du jour, les exposés et autres informations pertinentes concernant le dialogue sur la recherche sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/6793.php>.

<sup>4</sup> Il est recommandé aux Parties de faire parvenir une communication d'ensemble contenant leurs vues sur les renseignements dont il est question aux paragraphes 3 et 4.

4. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat avant le 25 mars 2015 leurs vues sur les sujets susceptibles d'être examinés dans le cadre du dialogue sur la recherche à sa quarante-deuxième session et au-delà, compte tenu des conclusions du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, et a chargé le secrétariat de les rendre publiques sur le site Web de la Convention.

5. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la publication par le GIEC des contributions des Groupes de travail II<sup>5</sup> et III<sup>6</sup> au cinquième rapport d'évaluation et des déclarations faites par les représentants du GIEC et de l'Organisation météorologique mondiale à sa quarantième session. Il a noté combien le cinquième rapport d'évaluation était important pour le processus découlant de la Convention.

6. Le SBSTA a constaté que, comme il l'avait demandé à sa trente-septième session<sup>7</sup>, le secrétariat avait organisé en octobre 2013 un atelier pour examiner les informations sur les aspects techniques et scientifiques des écosystèmes ayant d'importants réservoirs de carbone, non pris en compte au titre d'autres points de l'ordre du jour dans le cadre de la Convention, tels que les écosystèmes marins côtiers, dans le contexte d'efforts plus vastes d'atténuation et d'adaptation<sup>8</sup>. Le SBSTA a remercié les Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'avoir fourni des ressources financières pour cet atelier.

7. Le SBSTA a pris note du rapport sur l'atelier<sup>9</sup> mentionné ci-dessus au paragraphe 6 et du rapport méthodologique relatif aux zones humides<sup>10</sup> adopté en 2013 par le GIEC.

8. Il a relevé que les résultats de l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 6 pouvaient intéresser les travaux des Parties tant sur l'atténuation que sur l'adaptation dans le cadre d'autres processus liés à la Convention, tels que le programme de travail de Nairobi sur les effets des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et le Centre et le Réseau des technologies climatiques.

9. Le SBSTA a encouragé les programmes et organismes de recherche à continuer de partager des expériences, des connaissances et des vues, notamment sur les écosystèmes ayant d'importants réservoirs de carbone, y compris les éléments de renforcement des capacités, le cas échéant, en particulier dans les pays en développement.

10. Le SBSTA a aussi recommandé que des efforts soient fait pour poursuivre le dialogue entre les Parties et les programmes et organismes de recherche, eu égard notamment aux paragraphes 6 à 9 ci-dessus.

11. Le SBSTA a invité le GIEC à prendre note des travaux du SBSTA consacrés à la recherche et à l'observation systématique sur des questions liées aux écosystèmes ayant d'importants réservoirs de carbone, lorsque le GIEC envisagerait des travaux ultérieurs.

12. Le SBSTA a noté que, comme il l'avait demandé à sa trente-septième session<sup>11</sup>, le secrétariat avait établi un rapport récapitulatif sur les améliorations apportées, sur le site Web de la Convention, à la disponibilité et à la visibilité des informations scientifiques

---

<sup>5</sup> *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Disponible à l'adresse <http://ipcc-wg2.gov/AR5>.

<sup>6</sup> *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change*. Disponible à l'adresse <http://mitigation2014.org>.

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2012/5, par. 50.

<sup>8</sup> Des informations sur l'atelier, notamment les communications reçues et les exposés présentés, sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7797.php>.

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2014/INF.1.

<sup>10</sup> *2013 Supplement to the 2006 Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories: Wetlands*. Disponible à l'adresse <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/wetlands/index.html>.

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2013/3, par. 69.

ayant un rapport avec la Convention<sup>12</sup>. Le SBSTA a examiné les renseignements figurant dans ce rapport et a demandé au secrétariat d'améliorer encore la disponibilité et la visibilité des informations scientifiques, notamment par le biais des réseaux sociaux, du bulletin électronique de la Convention et du calendrier ayant trait à la climatologie, et en y intégrant les données scientifiques du GIEC et d'autres parties prenantes disponibles sur l'Internet. Il a invité le secrétariat à lui rendre compte à sa quarante-deuxième session des progrès accomplis à cet égard.

13. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat conformément au paragraphe 12 ci-dessous. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources.

---

---

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2014/INF.5.